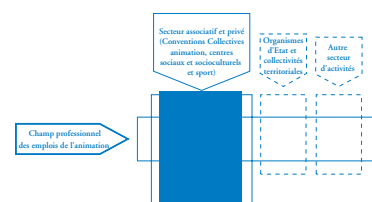
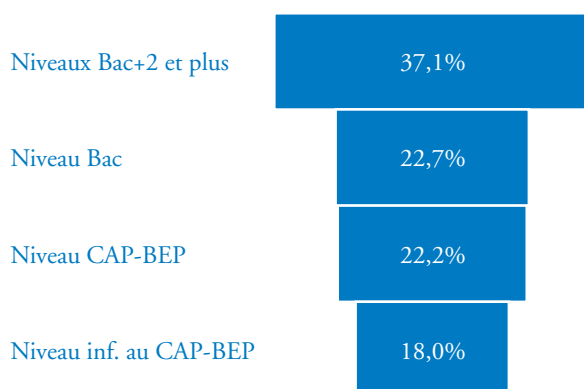


# Emplois du secteur associatif et privé

## Une population jeune et diplômée



## 60% de la population avec un niveau Bac et plus



Source : INSEE RP 99 - GREF Bretagne

La structure de diplôme de la famille animation découle de trois facteurs :

- les parcours individuels et personnels : les étudiants qui découvrent ce secteur lors des emplois d'été et l'intègrent par la suite,
- le fonctionnement du secteur sur la base de projets qui nécessite des personnes diplômées,

59,8% des actifs ont un niveau Bac et supérieur (pour 46,1% dans le secteur tertiaire). Ces actifs se répartissent en trois familles de métiers : animation, technique (personnels de cuisine, de service, de ménage...) et administration (secrétaires, comptables, etc.). La famille animation (voir encadré Qu'est-ce que la famille animation ?) est titulaire à 50% d'un niveau Bac+2 et plus. La famille technique est plus faiblement diplômée que les autres familles avec 38% à un niveau CAP-BEP et 32% à un niveau inférieur au CAP-BEP. La famille administration possède dans 40% des cas un diplôme de niveau bac+2 et plus.

- l'obtention de diplômes de type Brevet d'Etat d'Educateur Sportif (BEES) est obligatoire pour l'encadrement des activités sportives. Ainsi, l'essentiel des emplois d'animateurs correspond à un niveau IV des grilles d'homologation (BEATEP (Brevet Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire), BEES 1<sup>er</sup> degré progressivement remplacé par le BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport)).

### Qu'est-ce que la famille animation ?

Selon le Contrat d'Etudes Prospectif de l'animation socioculturelle et sportive, elle est composée de huit emplois-types : animateur socioculturel, animateur d'activités, artiste, directeur d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement, formateur, personnel pédagogique occasionnel, responsable de secteur et responsable d'équipement.

Parmi elle, deux métiers centraux : les animateurs socioculturels et les animateurs d'activités. Ils sont repérés dans le recensement par deux PCS : les animateurs socioculturels et de loisirs et les moniteurs et éducateurs sportifs.

## 4 personnes sur 10 sont des animateurs

Famille de métiers <sup>(2)</sup>	Vol.	%	Part des femmes
Animation	7 220	42%	50%
Administration	4 840	28%	73%
Technique	5 260	30%	50%
<b>Total</b>	<b>17 320</b>	<b>100%</b>	<b>56%</b>

Source : INSEE RP 99 - GREF Bretagne<sup>(3)</sup>

La famille animation représente 42% des emplois du secteur, la famille technique 30% et la famille administration 28%.

Les métiers "forts" de la famille animation représentent 3 500 actifs, soit 1 740 moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels et 1 700 animateurs socioculturels et de loisirs (au total 19,8% des actifs du secteur et 47,5% de la famille animation).

<sup>(2)</sup> Les professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) ont été regroupées en trois grandes familles de métiers. Ces trois familles de métiers, identifiées dans le cadre du Contrat d'Etudes Prospective Animation socioculturelle sont la famille Animation, la famille Administration et la famille Technique. Le mode de construction de ces familles est décrit dans le paragraphe Notes de lecture de la partie Lexiques, abréviations et guide méthodologique, p. 34.

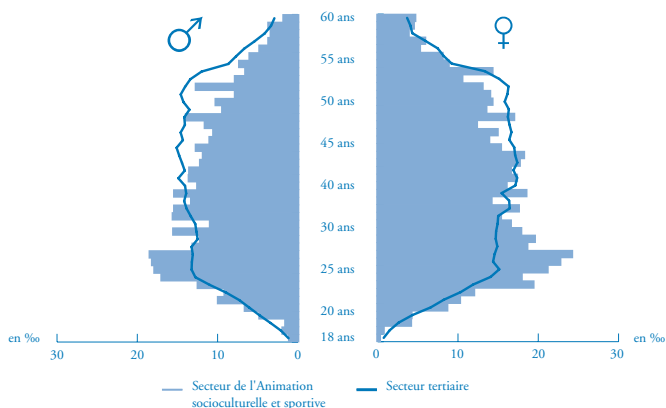
<sup>(3)</sup> Sur la différence des effectifs entre les données de l'ASSEDIC et du Recensement Général de la Population : le recensement comptabilise les individus qu'ils soient salariés ou non, ce qui devrait donner un effectif supérieur. Cependant, l'unité de base pour le recensement est l'individu à temps plein ou à temps partiel, dans une entreprise ou plusieurs, alors que l'unité de base dans les ASSEDIC est le poste ou couple établissement - individu. Ainsi, si un salarié travaille pour plusieurs employeurs, il sera compté avec les effectifs de chacun des établissements qui l'emploie. Ce mode de comptage amène à une différence d'effectifs au profit des ASSEDIC, dans un secteur marqué par le phénomène de multi employeurs.

## Plus de la moitié des actifs sont des femmes

Le secteur est composé à 56% de femmes. Elles sont plus représentées que dans le secteur tertiaire et sont particulièrement présentes au sein des métiers de l'administration (près des trois quarts des effectifs). La répartition hommes-femmes est équilibrée au sein de la famille animation, avec des différences selon le domaine d'exercice. Ainsi, dans le secteur sportif, les deux tiers des emplois sont masculins, à l'image des emplois de moniteurs et éducateurs sportifs. Des écarts existent à l'intérieur du secteur sportif avec, par exemple, l'équitation qui emploie une main-d'œuvre plus féminine.

Les femmes sont légèrement plus diplômées que leurs homologues masculins. C'est particulièrement vrai dans la fonction animation où 54% a un niveau Bac+2 et plus contre 46% pour leurs collègues masculins.

## Une moyenne d'âge de 38 ans

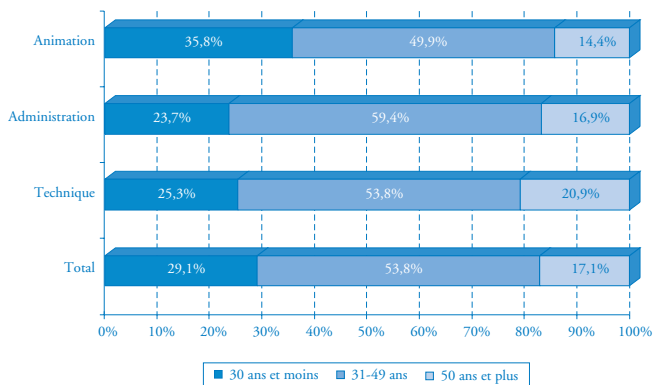


Source : INSEE RP 99 - GREF Bretagne

C'est un secteur jeune. L'âge moyen dans le secteur est de 38 ans et 4 mois, il est inférieur à celui du secteur tertiaire (39 ans et 10 mois). Les 30 ans et moins représentent 29,1% des actifs du secteur soit 12 points de plus que les 50 ans et plus, qui représentent 17,1% des actifs (contre 25% tous secteurs confondus). Les pourcentages respectifs dans le secteur tertiaire sont 21,6% et 21%.

Dans les 10 ans à venir, ce sont plus de 2 960 actifs (âgés de 50 ans et plus en 1999) qui sont susceptibles de partir en retraite. Ces départs concernent essentiellement la famille animation (formateurs et animateurs de formation continue, professeurs d'art) et la famille administration (commis, adjoints administratifs de la fonction publique, secrétaires).

## Un secteur qui attire les jeunes



Le taux de relève<sup>(4)</sup> de tous les métiers du secteur de l'animation socioculturelle et sportive est bien supérieur à 1. Si chaque départ à la retraite induit un recrutement, ce secteur ne doit pas être confronté à des difficultés de renouvellement d'effectifs.

Taux de relève	Taux de relève du secteur tertiaire (hors intérim)	
	Administration publique	Autres secteurs
Animation socioculturelle et sportive	1,4	0,7
2,5	0,5	1,2
1,4	1,2	1,1
1,2	0,9	1,0
1,7		

Source : INSEE RP 99 - GREF Bretagne

La fonction animation compte 2,5 fois plus de jeunes (de 30 ans et moins) que d'actifs de 50 ans et plus. Ceci se vérifie aussi pour les moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels et les animateurs socioculturels et de loisirs : 6 fois plus de jeunes que d'actifs de 50 ans et plus en moyenne. Les taux de relève sur ces métiers dans le secteur de l'administration publique et autres secteurs sont inférieurs.

<sup>(4)</sup> Taux de relève : il mesure la capacité de renouvellement des effectifs face aux départs à la retraite, toutes choses égales par ailleurs. Un ratio inférieur à 1 indique un manque à venir pour faire face aux départs à la retraite.

## Une carrière de courte durée

---

Cette relative jeunesse des effectifs masque l'existence d'un phénomène d'évaporation des effectifs après des années passées au sein du secteur. Ces départs s'expliquent par :

- des perspectives d'évolution limitée au sein d'entreprises de petite taille,
- l'usure au travail dans un métier exercé en face à face avec le public,
- les conditions d'emploi (salaires, temps partiel),
- les conditions de travail (amplitude horaire et travail le week-end et pendant les vacances scolaires).

Le désir de valoriser leurs compétences dans d'autres secteurs d'activité (vente, marketing et enseignement) provoque des départs précoces, évalués entre 3 et 5 ans après leur entrée dans le secteur.